



PROCES VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014**

Le 19 juin 2014, à 19h30,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dument convoqué le 6 juin 2014, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

Etaient Présents : Frédéric AURIER – Jean-Paul BOSC – Véronique BRAJON – Sylvie CAPERAVIGNES – Eric CHARBONNIER – Nadine DUCOURTIOUX – Michel HAUTIER – Bernadette HENRIEY – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY – Christophe PEPIN – Karine PEROCHON – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Béatrice PUGINIER – Jean RENOUD – Aline SALLEBERT – Gérard SONGY – Claude VIDALENS

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Régis BERNALEAU à Gérard DUBO
Arlette CHAVANNE à Nadine DUCOURTIOUX
Florise SICHEL à Aline SALLEBERT

Secrétaire de séance : Hélène PIQUER

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 24 avril 2014.

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

2014-19.06-01 DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT (S.M.B.V.) DES JALLES DU CARTILLON ET DE CASTELNAU

Gérard DUBO précise le rôle du S.M.B.V. des Jalles du Cartillon et de Castelnaud qui est d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation, à l'amélioration et à une meilleure utilisation du patrimoine hydraulique sur ce territoire.

Aujourd'hui,

Vu la délibération 2014.28.03-04, mandatant auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau (S.M.B.V. J.C.C.) :

- ✓ Jean RENOUD,
- ✓ Jean-Paul BOSC,

Vu les statuts du syndicat qui prévoient la désignation de 2 titulaires et 2 suppléants pour chaque collectivité concernée, le Conseil Municipal doit compléter cette liste.

Ainsi, sont nommés, à l'unanimité :

- ✓ Jean RENOUD – Titulaire
- ✓ Jean-Paul BOSC – Titulaire
- ✓ Jean-François INDA – Suppléant
- ✓ Christophe PEPIN – Suppléant

2014-19.06-02 NOMINATION DES COMMISSAIRES AUPRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune et pour la durée du mandat, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Pour les collectivités de plus de 2000 habitants, elle est composée de huit commissaires et huit suppléants, choisis par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts de la commune (taxes foncières, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Parmi eux, deux membres (titulaire et suppléant) doivent être domiciliés en dehors de la commune tout en étant assujettis à l'un des impôts directs locaux et deux autres, propriétaires forestiers, lorsque le territoire comporte plus de 100 hectares de propriétés boisées.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée désigne, à l'unanimité, comme :

Commissaires potentiels :

- | | |
|------------------------|------------------------------|
| 1- Bernard HOURDEBAIGT | 9- Pierre-Jean MIRANDE-DAVID |
| 2- Dominique HA | 10- Fabrice METRAL |
| 3- Jean-Claude MOUNET | 11- Eric NORMAND |
| 4- Georges MONTMINOUX | 12- Jean-Marc PION |
| 5- Arlette CHAVANNE | 13- Danielle MAILLE |
| 6- Aline SALLEBERT | 14- Alain RENOUIL |
| 7- Jean-Paul BOSC | 15- Claude REY |
| 8- Régis BERNALEAU | 16- Bruno VONDERHEYDEN |

Suppléants potentiels :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| 1- Eric LEGLISE | 9- Francis LAVIGNE |
| 2- Michel HAUTIER | 10- Serge RENOUIL |
| 3- Gérard DUROU | 11- Nadine DUCOURTIOUX |
| 4- Michel BLANCHARD | 12- Véronique DOUSSINAUD |
| 5- Michel RAMOS | 13- Dominique LAFRENOY |
| 6- Valérie CHAZARAIN | 14- Michel THERON |
| 7- Jean-Claude PERBOST | 15- Denis MAQUART |
| 8- Jean-Michel VIDAL | 16- Vincent JEANTET |

2014-19.06-03 AFFECTATION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.), EXERCICE 2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général.

La répartition proposée par Madame GOT, Conseillère Générale, permet d'envisager, pour notre commune, une dotation de 14 595,00 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme à :

- ✓ La création d'une voie verte,
- ✓ L'aménagement sécuritaire de la route départementale 208 pour un montant 441 000,00 €

Pour cela, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ solliciter une subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 14 595.00 €.
- ✓ assurer le financement complémentaire par autofinancement et pour un montant de 426 405,00 €.

2014-19.06-04 ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE AVENUE DU LAC

Par délibération 2014-06.02.07, l'Assemblée a validé, à l'unanimité, le projet d'aménagement de l'avenue du Lac, à partir du rond-point de la Boétie jusqu'au lotissement de la Laurina, avec un estimatif budgétaire de 440 000.00 €.

Monsieur Jean- Paul BOSC, salarié d'une des entreprises concourantes, se retire, il n'assistera pas à la discussion et ne participera pas au vote.

Suite à l'appel d'offres selon la procédure de marché adapté et après analyse des propositions par la société ADDEXIA, Jean-François INDA propose de retenir la société EIFFAGE pour un montant de 400 843.35 € HT.

Gérard DUBO rajoute que, chaque année, la Commune sollicite les services de l'Etat pour l'attribution de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Aujourd'hui, les critères d'attribution étant modifiés, la subvention de 120 000,00 € requise est refusée. Une nouvelle demande pourrait être déposée en septembre, sans aucune certitude de validation. Les travaux seraient alors reportés, retardant encore la sécurisation de cette voie (10 000 passages voitures/an enregistrés).

Aussi, après discussion et pour les raisons énoncées ci-dessus, les membres du Conseil décident, à l'unanimité :

- ✓ de ne pas solliciter cette dotation,
- ✓ de valider le choix de l'entreprise intervenante, soit la société EIFFAGE ?

et charge Monsieur le Maire de signer les documents du marché et tout avenant éventuel.

Les travaux devraient donc débuter courant juillet pour se terminer à l'automne.

2014-19.06-05 APPEL D'OFFRES « CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE », ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 15 lots séparés concernant la construction du nouveau restaurant scolaire.

Monsieur Jean-Paul BOSC, salarié d'une des entreprises concourantes, se retire, il n'assistera pas à la discussion et ne participera pas au vote.

Les enveloppes ont été ouvertes le 27 mai 2014 et l'ensemble des dossiers transmis au Cabinet MICHEL SOULE, maître d'œuvre du projet, pour analyse, selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité.

Au vu de ce rapport, l'Assemblée, à l'unanimité,

➤ décide de retenir les entreprises suivantes :

- ✓ **Lot n° 1** : Société PERALI pour un montant de 229 000.00 € HT
- ✓ **Lot n° 2** : Société COMESY pour un montant de 51 500.00 € HT
- ✓ **Lot n° 3** : Société SMAC pour un montant de 60 176.52 € HT
- ✓ **Lot n° 4** : Société T2B ALU pour un montant de 113 061.00 € HT
- ✓ **Lot n° 5** : Société AQUITAINE ISOL pour un montant de 28 259.00 € HT
- ✓ **Lot n° 6** : Société AQUITAINE ISOL pour un montant de 20 558.60 € HT
- ✓ **Lot n° 7** : Société SEE CARDOIT pour un montant de 10 389.70 € HT
- ✓ **Lot n° 8** : Société LD CONCEPT pour un montant de 76 417.27 € HT
- ✓ **Lot n° 9** : Société FROID CUISINE 33 pour un montant de 183 261.00 € HT
- ✓ **Lot n°10** : Société CEGELEC pour un montant de 233 139.21 € HT
- ✓ **Lot n°11** : Société ADEN ENERGY pour un montant de 100 522.66 € HT
- ✓ **Lot n°12** : Société PLAMURSOL pour un montant de 56 906.46 € HT
- ✓ **Lot n°13** : Société EPRM pour un montant de 11 600.00 € HT
- ✓ **Lot n°14** : Société CHRONOFEU pour un montant de 1 170.16 € HT
- ✓ **Lot n°15** : Société EIFFAGE pour un montant de 117 989.62 € HT

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Jean-François INDA précise que la dernière estimation était de 1 511 000.00 € pour un budget réel après appel d'offres de 1 293 951.20 € HT, V.R.D. compris (stationnement des salariés, clôture et plateforme de retournement pour les camions).

Les travaux débuteront dès le mois de juillet (préparation du terrain, clôtures et sécurisation du chantier), pour une utilisation effective du restaurant en septembre 2015.

2014-19.06-06 PRIX DES REPAS AU RESTAURANT MUNICIPAL ET TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (T.A.P.)

Monsieur le Maire propose, pour l'année scolaire 2014/2015, les tarifs de restauration suivants auxquels s'ajoutent les Temps d'Activités Périscolaires :

Enfant maternelle	2.55 €
P.A.I. maternelle	1.30 €
Enfant élémentaire	2.70 €
P.A.I élémentaire	1.35 €
Adulte écoles	6.00 €
R.P.A.	4.00 €
Visiteur R.P.A.	8.00 €
Personnel CdC	6.00 € dont 2.00 € de prise en charge employeur
Temps d'Activités Périscolaires	10.00 € / trimestre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette évolution de prix et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, Aline SALLEBERT et Karine PEROCHON, rapportent que le résultat de l'enquête effectuée auprès des parents d'élèves est assez confus, ceux-ci ne se prononçant pas de façon formelle et préférant, sans doute, se réserver le choix du « dernier moment ».

On retiendra principalement que :

- ✓ les adhésions aux T.A.P. devraient représenter:
 - 90 % des enfants en maternelle,
 - 80 % des enfants en élémentaire,

- ✓ 23 animateurs seraient nécessaires.

Gérard DUBO précise que le coût global annuel de cette mise en place est estimé à 200.00 € par enfant et par an, financé comme suit :

- ✓ Etat → 50.00 € par an et par enfant durant 2 ans,
- ✓ CAF → 54.00 € par an et par enfant de façon permanente,
- ✓ Famille → 30.00 € par an et par enfant (soit 10.00 € par trimestre et par enfant),
- ✓ Commune → 66.00 € par an et par enfant.

La CdC, quant à elle, mettra à disposition le personnel d'animation et le refacturera à la Commune.

En revanche, la dotation de l'Etat n'étant pas pérenne, il est nécessaire de poursuivre la réflexion afin d'anticiper l'arrêt du financement de l'Etat prévu en juin 2016.

2014-19.06-07 DOTATION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES, ANNEE 2014-2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, pour l'année 2014/2015, une bourse aux coopératives de l'école primaire, soit respectivement :

Ecole maternelle	2 175.00 €
Ecole élémentaire	4 200.00 €

Ces sommes seront portées au compte 65738.

2014-19.06-08 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ANNEE 2014-2015

Suite à la réunion de la commission « associations » du 5 mai dernier, Dominique LAFRENOY propose d'attribuer les subventions suivantes :

Arts martiaux	3 800.00 €
A.P.A.	2 000.00 €

Badminton – les Fous du Volant	800.00 €
Cyclotourisme	1 400.00 €
Football	8 000.00 €
Gym volontaire	350.00 €
Handball	1 000.00 €
Merlots Arsacais	500.00 €
Musculation – AS Arsac	1 500.00 €
Skate’Machin	1 000.00 €
Tennis	2 500.00 €
Tir à l’arc – les Archers	2 000.00 €
U.G.A.	600.00 €
A.A.C.C.A.	150.00 €
Arpège en Médoc	5 000.00 €
Arsac en cœur	1 000.00 €
Club de langues	800.00 €
Danse	3 000.00 €
Fanfare d’Arsac – Prestige Margaux	1 500.00 €
Scène en vigne	1 500.00 €
Les amis du Sescas	500.00 €
Syndicat de chasse Saint-Hubert	350.00 €
Club informatique	200.00 €
Modélisme	500.00 €
Moto club	250.00 €
A.L.D.F. – Peinture	400.00 €
A.P.E.A.	1 150.00 €
ASSOMEDOC.COM	300.00 €
Bourseco	200.00 €
Calain	250.00 €
D.F.C.I.	2 500.00 €
U.N.C.	360.00 €
SOIT UN TOTAL	45 360.00 €

Nadine DUCOURTIOUX précise qu’une discussion plus approfondie a été engagée concernant l’A.A.C.C.A.. Il a été décidé de diminuer sa dotation annuelle au profit d’un financement ponctuel de projets.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipalité d’encourager l’esprit associatif et, dans cette optique, précise que des aides supplémentaires peuvent être allouées lors de l’organisation de manifestations particulières.

Les subventions sont votées à l’unanimité, sauf pour trois d’entre elles.

Abstentions de :

- ✓ Jean-Paul BOSCH pour l’association « D.F.C.I. »
- ✓ Gérard DUBO pour l’association « CALAIN »

✓ Rosy PIRAME pour l'association « Club de Langues »

2014-19.06-09 PROPOSITION DE CESSIION DES IMMEUBLES CADASTRES AB 73-74

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Madame Carole HARY d'acquérir les parcelles cadastrées AB 73-74, sises allée du Vieux Puits.

Le projet est de créer deux box commerciaux en rez-de-chaussée et deux appartements à l'étage, ce qui correspond tout-à-fait à la volonté de redynamisation du centre bourg.

Après analyse de l'estimation de France Domaine et du projet présenté, l'Assemblée, à l'unanimité, approuve cette cession immobilière pour un montant de 70 000.00 €, sous réserve du maintien de la vocation non seulement commerciale mais également artisanale ou libérale du bien en rez-de-chaussée, durant une période de 10 ans.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

2014-19.06-10 PROPOSITION DE CESSIION DE LA PARCELLE AC 743p

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Monsieur BORDE d'acquérir la parcelle cadastrée AC 743p, sise allée du Petit Verdot.

Après analyse de l'estimation de France Domaine et du projet présenté, l'Assemblée approuve cette cession immobilière pour un montant de 53 625.00 €.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

2014-19.06-11 CESSIION DE L'IMMEUBLE AB 69

Par délibération 2014-06.02-10, l'Assemblée approuvait la cession de l'immeuble cadastré AB 69, sis 5 allée du Vieux Puits, à Mademoiselle Justine NORMAND pour la création d'un cabinet d'orthophonie, sous réserve du maintien de la vocation commerciale du bâtiment, durant une période de 10 ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de clore cette vente, il est impératif de préciser les termes de cet engagement et de conditionner cette cession au maintien de la vocation non seulement commerciale mais également artisanale ou libérale du bien, durant une période de 10 ans.

Suite à cette information et à l'unanimité, les membres du Conseil charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

2014-19.06-12 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR France TELECOM

Gérard DUBO rappelle que, par délibération 2013-26.11-06, le Conseil Municipal a institué, sur le territoire de la Commune, la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux et ouvrages de télécommunication.

Celle-ci est rétroactive sur 5 ans et fonction :

- ✓ de la durée de l'occupation,
- ✓ de la valeur locative des avantages qu'en tire le permissionnaire, soit environ 1 000.00 € par an.

A la demande du Trésor Public, l'Assemblée doit préciser les dates d'application.

A l'unanimité, il est donc indiqué que cette redevance a été instaurée pour les années 2010-2011-2012-2013 et qu'elle s'appliquera, pour les années à venir, suivant la revalorisation prévue dans la délibération 2013-26.11-06.

2014-19.06-13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Le Conseil Municipal a voté au budget 2014 une somme de 222 000.00 € au chapitre 204.

A la demande de Monsieur le percepteur, il est nécessaire de préciser les bénéficiaires de ces participations.

Soit :

- ✓ la Communauté de Communes « Médoc Estuaire » pour un montant de 185 000.00 € inscrit à l'article 204151,
- ✓ le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (S.I.E.M.) pour un montant de 37 000.00 € inscrit à l'article 204158.

2014-19.06-14 CONVENTION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE AVEC LES VIGNOBLES MARIE-LAURE LURTON

Vu la nécessité de créer une extension du réseau ERDF pour l'alimentation de la construction d'un hangar agricole sis allée de Carabin, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec les Vignobles Marie-Laure LURTON afin de définir les modalités de réalisation et de financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Syndicat de Voirie de Castelnau de Médoc

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de Voirie intervient auprès des différentes Communes adhérentes dans le cadre de petites réfections de voirie.

Suite à la réforme territoriale, Monsieur le Préfet a prononcé la dissolution de cette structure au 1^{er} janvier 2014 avec une période de 6 mois supplémentaires pour effectuer les opérations de liquidation.

Néanmoins, le Président du Syndicat requiert la nomination de deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) qui devraient siéger jusqu'au 31 décembre prochain.

Cette instance disparaissant effectivement le 30 juin 2014, il est proposé à l'Assemblée de ne pas délibérer en la matière.

Mise en place du Document Unique

Lors de la réunion du 24 avril 2014, les membres du Conseil chargeaient Jean-François INDA et Frédéric AURIER de l'élaboration de ce projet.

Frédéric AURIER explique donc que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Les objectifs de cette démarche sont :

- ✓ l'identification des dangers et l'évaluation des risques professionnels liés à l'activité,
- ✓ l'élaboration de propositions d'actions de prévention appropriées,
- ✓ la retranscription de ces données sur le document dit « unique »,
- ✓ la rédaction d'un plan d'actions ou de solutions par rapport à l'état des lieux afin de supprimer ou de diminuer les risques professionnels,
- ✓ l'actualisation annuelle du document.

Pour cela la société consultée, PREVALRISC, propose :

- ✓ une visite des lieux avec un intervenant en prévention des risques professionnels,
- ✓ une évaluation auprès des différents personnels,
- ✓ une analyse en termes de risques d'accident du travail et de maladie professionnelle potentiels.

Le budget correspondant serait le suivant :

- ✓ mise en place du document → 1 150.00 € HT,
- ✓ mises à jour à A+1 et A+2 → 805.00 € HT unitaire,

Suite à cette présentation, l'Assemblée autorise cette commande, charge Frédéric AURIER et Jean-François INDA de son suivi.

Aménagement du bourg, passage pharmacie et allée du Vieux Puits

Jean-François INDA présente le projet paysagé concernant :

- ✓ la création du passage entre la pharmacie et le parking du cabinet médical et des kinésithérapeutes,
- ✓ l'aménagement de l'allée du Vieux Puits,

pour un budget global prévisionnel de 179 611.29 € qu'il conviendra d'affiner.

Communication

Bilan annuel du site internet

Hélène PIQUER, Frédéric AURIER et Eric CHARBONNIER présente le rapport de fréquentation de juin 2013 à Juin 2014.

Le site est toujours très correctement présent dans les grands moteurs de recherche et a reçu, cette année, un peu plus de 127 000 visiteurs (+ 42 %) avec une hausse des consultations notamment depuis mars, certainement en raison des élections. Sa mise à jour a été fréquente et régulière, entre 5 et 10 articles mensuels.

Classement des rubriques les plus visitées :

- ✓ 22.7 % → « infos pratiques », avec un intérêt toujours plus marqué pour « l'agenda » et « les actualités »,
- ✓ 17,0 % → « votre mairie », dont 13,3 % pour les « démarches administratives »
- ✓ 7,0 % → « vivre à Arzac », est en baisse malgré de nombreuses visites de la rubrique « vie scolaire »,

Classement des articles les plus consultés, comme l'année précédente :

- ✓ 9 390 visites → « guide des démarches administratives »,
- ✓ 4 710 visites → « plan de la ville »,
- ✓ 4 454 visites → « collecte des déchets »,
- ✓ 4 412 visites → « services et équipements publics »,
- ✓ 4 230 visites → « nouveaux arrivants ».

236 personnes sont aujourd'hui abonnées à la lettre d'information (7 au cours de cette année).

La consultation du site via un mobile, smartphone ou tablette, évolue : 21 % contre 13 % précédemment.

Aussi, il est demandé à la société VERNALIS, de créer un site responsive qui permettrait un ajustement automatique du menu à la taille de l'écran utilisé et donc de n'avoir qu'un seul site adaptable à tout support.

Communication papier

Christophe PEPIN confirme la parution et la distribution du magazine « Arzac Info » fin juin.

Le flash « info », quant à lui, sera distribué fin août avec au sommaire :

- ✓ la réforme des rythmes scolaire,
- ✓ la bibliothèque.

Véhicule communal personnalisé

Dominique LAFRENOY indique que le véhicule communal personnalisé a été remasterisé et sera vraisemblablement présenté aux différents partenaires le 15 juillet, une invitation leur sera transmise ainsi qu'à l'ensemble du Conseil.

Service de la Poste

Gérard DUBO informe l'Assemblée qu'en raison d'une baisse d'activité, les services de la Poste envisage de réduire de façon significative ses jours et heures d'ouverture sur les bureaux d'Arzac, Ludon-Médoc, Macau, Margaux et le Pian-Médoc.

Aussi, au vu des premières propositions présentées, tant excessives qu'inadaptées, il convient de rester vigilant, même si aujourd'hui rien n'est avéré.

La séance est levée à 23h00.